

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRED AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° DN619

présenté par

M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto et Mme Thillaye

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

A l'alinéa 28, après les mots "œuvrer pour sa résilience.", est insérée la phrase ainsi rédigée :

« Des clauses génériques à la présence de réservistes dans les chantiers et missions du Ministère des armées seront introduites au sein des Cahiers des clauses techniques particulières (CCTP). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose d'inclure davantage de réservistes au sein des missions commandées par les marchés publics au sein des cahiers des clauses techniques particulières rédigés à cet effet par les diverses entités du Ministère des armées. Cette mesure s'inscrit dans une démarche tendant à démocratiser l'emploi de réservistes dans d'autres missions que les missions opérationnelles auxquelles ils sont le plus souvent affectés. Cela participera à renouveler l'image de la réserve dans un contexte de « Défense globale », ainsi qu'à améliorer la visibilité de nos concitoyens sur le rôle des réservistes.